

Jérôme Loiseau, maître de conférences en histoire moderne et membre du Centre Lucien Febvre, a soutenu le lundi 30 novembre 2020 devant l'université de Franche-Comté une habilitation à diriger des recherches intitulée *Consentir! Assemblées d'Etats, provinces et monarchie dans la France des rois Bourbons (XVII^e-XVIII^e siècle)*.

Le jury était composé des professeurs Stéphane Durand, Edmond Dziembowski (rapporteur), Marie Houllé, Marie-Laure Legay (rapporteur), Dominique Le Page (garant) et François-Joseph Ruggiu (président).



Résumé du mémoire inédit

Le consentement est un geste et une émotion avant d'être un assentiment pur et simple. Il est une réplique prononcée sur un théâtre par des acteurs – ici, les Etats des trois ordres de Bourgogne, Bretagne et Languedoc - assemblés par la volonté royale. Le droit de dire « oui » est finalement moins rationnel qu'émotionnel. Comme tel, il ne représente que le stade ultime des rapports politiques noués entre cette institution d'origine médiévale et la monarchie. Il n'est atteint que sous le règne du jeune Louis XIV, entre 1658 et 1675, qui hérite en l'espèce des combats de ces prédécesseurs Henri IV et Louis XIII.

Pour les Etats qui survécurent à l'affirmation monarchique, le Grand Siècle est celui de leur réinvention. Les indices en sont nombreux : réglementation des relations avec les autres institutions du système provincial, mises par écrit de leurs cérémoniaux, véritables protocoles

de réunion des assemblées, rédaction de règlements et enfin fabrication d'un arsenal scripturaire destiné à requérir, arbitrer et administrer. Les Etats, réduits à l'obéissance, n'ont donc pas été relégués. Ils se sont modernisés. Leur histoire connectée gagne à la comparaison d'avec d'autres situations parlementaires au premier rang desquelles, le parlement anglais avec lequel ils ont, de manière inattendue, beaucoup en commun tant ils furent aussi des laboratoires politiques et non ces coquilles vides dépeintes par Tocqueville. Ils incarnèrent aussi une société animée par des émotions - la peur, l'amour, le zèle, la patrie de France et plus encore la petite, c'est-à-dire la province patiemment construite par des décennies de délibération.

Leur autonomie de gestion si critiquée depuis la première moitié du XVII^e siècle devint progressivement, au siècle suivant, une voie de renouvellement de la monarchie. Son expérimentation, sous différentes formes circonscrites à une « sub-administration » plus inclusive que celle à l'œuvre dans les pays d'élections et d'imposition, aurait pu donner naissance à un royaume des Etats-Unis de France si dans toutes les assemblées, les anciennes comme les nouvellement rétablies, dans les deux années qui précédèrent la Révolution, le spectacle donné n'avait été celui de la discorde, de la violence, du provincialisme le plus étroit. Toutes les assemblées n'étaient pas et de loin à l'image du réformisme, même modéré, du Dauphiné.